



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Direction Générale

## DECISION

Publié le  
09 OCT. 2023

Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20231006-DEC23-526-AR  
Date de télétransmission : 09/10/2023  
Date de réception préfecture : 09/10/2023

**Objet :** Demande d'attribution de subvention auprès du Conseil Départemental du Val-de-Marne, au titre du « Plan 50 000 arbres » pour le projet d' « Arboretum pédagogique ».

Le Maire de Champigny-sur-Marne ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22 et L.2122-23 ;

**Vu** la délibération n°2020-132 du conseil municipal en date du 18 novembre 2020 portant délégation au Maire pour demander, sans restriction, à tout organisme financeur, l'attribution de subventions ;

**Vu** la délibération n°2023-003 du conseil municipal en date du 25 janvier 2023, adoptant le budget principal de la ville de Champigny-sur-Marne de l'exercice 2023 ;

**Vu** la fiche de présentation relative au projet de création d'un « Arboretum pédagogique »,

**Considérant** la décision de la commune de mettre en œuvre un Arboretum pédagogique,

## DECIDE

**ARTICLE 1 : DE SOLLICITER** l'attribution du « Plan 50 000 arbres » pour financer le projet « Arboretum pédagogique » d'un montant de 177 732 € HT

**ARTICLE 2 : D'INDIQUER** que la directrice générale des services de la mairie est chargée de l'exécution de la présente décision et notamment de faire procéder à sa publication.

**ARTICLE 3 : DE PRECISER** que l'ampliation de la présente décision sera adressée à :

Madame la Préfète du Val-de-Marne ;

Fait à Champigny-sur-Marne le 6 octobre 2023

Monsieur Laurent JEANNE

Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller Régional de France



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00